

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décrets présidentiels du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'hydraulique de wilayas.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'hydraulique aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Abdellah Chenine, à la wilaya d'Adrar ;
 - Habib Miloud Daouadji, à la wilaya de Chlef ;
 - Abdelkader Hadji, à la wilaya de Laghouat ;
 - Mouloud Kessour, à la wilaya d'Oum El Bouaghi ;
 - Rachid Ikhlef, à la wilaya de Béjaïa ;
 - Bouamama Belkacemi, à la wilaya de Béchar ;
 - Brahim Hachemi, à la wilaya de Blida ;
 - Rabah Kessi, à la wilaya de Bouira ;
 - Abdelkader Benfatima, à la wilaya de Tamenghasset ;
 - Rabah Safi, à la wilaya de Tébessa ;
 - Mohamed Deddouche, à la wilaya de Tiaret ;
 - Youcef Gabi, à la wilaya de Tizi-Ouzou ;
 - Meftah Lakehal, à la wilaya de Djelfa ;
 - Abdlenour Chikh, à la wilaya de Jijel ;
 - Khaled Toumi, à la wilaya d'Annaba ;
 - Zine Loucif, à la wilaya de Guelma ;
 - Aboud Boukerana, à la wilaya de Constantine ;
 - Benhalima Bouthiba, à la wilaya de Mostaganem ;
 - Lazhar Ghamri, à la wilaya de M'Sila ;
 - Mostéfa Chabani, à la wilaya de Mascara ;
 - Mohamed Haddad, à la wilaya de Boumerdès ;
 - Hocine Ramdane, à la wilaya de Tindouf ;
 - Mohamed Keciba, à la wilaya de Ghardaïa ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'hydraulique aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Abdelkrim Mechia, à la wilaya d'Alger ;
- Allaoua Himeur, à la wilaya de Sétif ;
- Mohamed Kies, à la wilaya de Saïda ;
- Abdelkrim Abbouni, à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
- Abdelouahab Saoud, à la wilaya de Médéa ;
- Naïmi Souilem, à la wilaya d'Ouargla ;
- Khelifa Djeddidi, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
- Abdenour Sellam, à la wilaya de Khenchela ;
- Mohamed Tahar Mellouk, à la wilaya de Souk Ahras ;
- Mohand Makhoulouf, à la wilaya de Tipaza ;
- Benaouda Menari, à la wilaya d'Aïn Defla ;
- Aïssa Loutid, à la wilaya de Naâma ;
- Abdelkader Meksi, à la wilaya d'Aïn Témouchent ;
- Yahia Hadj Yahia, à la wilaya d'El Oued.



Décrets présidentiels du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux des postes et télécommunications.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeurs régionaux des postes et télécommunications, exercées par MM. :

- Mohamed Sekkour, à Béchar ;
- Rebaï Benchabi, à Constantine.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des postes et télécommunications à Ouargla, exercées par M. Mohamed Lazhar Hammadi, appelé à exercer une autre fonction.